



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 13/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES En exercice : 19 Présents : 15 Nombre de suffrages : 17	L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
<u>Date de convocation</u> 07/10/2025	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, Mme VACHER Marion
<u>Date d'affichage</u> 07/10/2025	<u>Procuration(s) :</u> M. GINÉ Elios donne pouvoir à M. LAFAGE Stéphane, M. SOUCHE Pascal donne pouvoir à M. DEVISE Michaël
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, M. SOUCHE Pascal A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : M. DOHA Médard

Numéro interne de l'acte : 2025-52

Objet : PARTICIPATION A UNE SORTIE PATRIMOINE ARDECHOIS - Ecole Élémentaire

Rapporteure : Madame Huguette FOUREL

Pour les écoles publiques et privées qui se rendent sur des lieux dédiés à l'archéologie, à la préhistoire ou dans des musées, le Conseil Départemental de l'Ardèche prévoit une aide de 7 € par élève au titre du Fonds de Solidarité. Cette subvention est subordonnée à une participation minimale des communes à hauteur de 5 € par élève.

Les élèves de CE2 de l'école élémentaire se rendront au musée et site archéologiques de SOYONS. Madame la rapporteure propose d'allouer une participation de 5 € par enfant pour cette sortie, soit, à titre indicatif, 115 € pour 23 élèves.

Le Conseil municipal,
Madame la rapporteure entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1er : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'attestation financière d'une sortie « patrimoine ardéchois » premier degré pour cette sortie.

Article 2 : de participer à hauteur de 5 € par enfant pour financer la sortie "patrimoine ardéchois" au musée et site archéologique de SOYONS.

Fait à CORNAS

Le secrétaire de séance
M. DOHA Médard



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

